



Commune de Wisembach

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/03/2026

Nombre de membres	
En exercice	11
Présents	9
Procuration	0
Qui ont pris part au vote	9

Résultat du vote	
Pour : 9	
Contre : 0	
Abstention : 0	

Date de convocation : 16/03/2026

Date d'affichage : 16/03/2026

Délibération 2026-08

L'an 2026 le 20 mars à 18 heures, le Conseil Municipal de Wisembach, convoqué le 16 mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil de la MAIRIE sous la présidence de Rachel VOINSON, Maire.

Présents : Mr Philippe BENOIT, Mr FAQUET Christophe, Mme VOINSON Rachel, Mr VOIGNIER Jean-François, Mme THIRIET Stéphanie, Mme BERTRAND Christine, Mr BREISTROFFER Flavien, Mme DA COSTA Claudine, Mme POULAIN Salomé

Absents : Mr Fouade GAGUECHE, Mme WENGER Annick

Procuration : 0

A été nommé(e) secrétaire : Mme Stéphanie THIRIET

Objet : Fixation du nombre d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de madame le maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, par 9 voix pour et 0 voix contre :

- d'approuver la création de **2 postes d'adjoints au maire**.

En mairie, le 20/03/2026

Extrait certifié conforme,
Le Maire
Rachel VOINSON

